

PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

20 SEPTEMBRE 2017

PROPOSITION DE DÉCRET SPÉCIAL

**modifiant l'article L1332-18 et l'annexe 3
du Code de la démocratie locale et de la décentralisation**

déposée par

MM. Dermagne, Fourny et Wahl

RÉSUMÉ

La présente proposition de décret spécial met en œuvre une des compétences attribuées à la Wallonie en exécution de l'article 26 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, à savoir la faculté de revoir la composition des circonscriptions électorales.

DÉVELOPPEMENT

L'arrêt n°169/2015 de la Cour constitutionnelle, rendu le 26 novembre 2015 sur question préjudicielle, a dit pour droit que « l'article 5 et l'annexe 1 de la loi ordinaire du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'État violent les articles 10 et 11 de la Constitution. ».

Par cet arrêt, la Cour constitutionnelle a confirmé sa jurisprudence antérieure, exprimée dans son arrêt n°149/2007 rendu le 5 décembre 2007 et portant annulation des règles décrétales flamandes qui fixaient la répartition des sièges pour les élections provinciales, en l'étendant aux circonscriptions électorales régionales :

« Ainsi que la Cour l'a jugé par son arrêt n° 149/2007 du 5 décembre 2007, s'il peut être admis qu'une circonscription électorale où quatre mandats sont à répartir est compatible avec le système de la représentation proportionnelle, tel n'est pas le cas pour les circonscriptions où seuls deux ou trois mandats sont à répartir et où le seuil électoral est, pour cette raison, déraisonnablement élevé. ».

Il appartient donc au Parlement de Wallonie, en exécution de l'article 26 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, de revoir les circonscriptions électorales à la lumière de cet arrêt.

Le décret spécial du 13 octobre 2011 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière de composition des collèges et conseils provinciaux s'est conformé à l'arrêt

n°149/2007 dans la perspective des élections communales de 2012.

Dès lors que la Cour étend cette jurisprudence aux circonscriptions électorales régionales, il y a lieu de modifier l'annexe 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation pour garantir l'effectivité de quatre mandats électifs dans chaque circonscription électorale, tant régionale que provinciale.

Les deux types d'élections reposent sur un découpage des provinces. Il est donc cohérent d'inscrire leurs circonscriptions électorales respectives dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Enfin, suite à l'arrêt rendu par la Cour constitutionnelle, certaines communes hennuyères ont exprimé leur volonté, à travers le vote de motions par leur conseil communal, de rejoindre tel ou tel arrondissement administratif et, partant, telle ou telle circonscription électorale. Ainsi, les communes de Binche, Estinnes et Morlanwelz, actuellement dans l'arrondissement de Thuin, de même que les communes de Manage et Seneffe, actuellement dans l'arrondissement de Charleroi, ont indiqué leur souhait de rejoindre l'arrondissement de Soignies. Les communes d'Enghien, Lessines et Silly, actuellement dans l'arrondissement de Soignies, ont émis la volonté de rejoindre l'arrondissement d'Ath. La présente proposition de décret spécial intègre ces modifications.

COMMENTAIRE DES ARTICLES

Article 1^{er}

La modification de l'article L1332-18 vise à octroyer, au travers du mécanisme de calcul de la dotation « chef-lieu d'arrondissement ou de province » du fonds des communes, une compensation à la commune chef-lieu d'arrondissement qui verrait sa dotation diminuer suite à la désignation d'une commune qui appartenait à son arrondissement administratif comme chef-lieu d'un nouvel arrondissement administratif.

Article 2

Afin de garantir l'effectivité de quatre mandats électifs au moins par circonscription électorale provinciale et régionale, en Province de Hainaut, les arrondissements administratifs de Charleroi et de Thuin forment une circonscription électorale régionale. Il en va de même pour les arrondissements administratifs d'Ath, de Tournai et de Mouscron.

Certains cantons changent de district électoral :

- les cantons électoraux d'Enghien et de Lessines passent du district électoral de Soignies au district électoral d'Ath;
- le canton électoral de Seneffe est réduit aux communes de Seneffe et de Manage et passe du district électoral de Fontaine-l'Évêque au district électoral de Soignies ; les communes de Pont-à-Celles et Les Bons Villers forment un nouveau canton électoral du district électoral de Fontaine-l'Évêque avec Pont-à-Celles comme chef-lieu;
- le canton électoral de Binche passe du district électoral de Thuin au district électoral de La Louvière, à l'exception de la commune d'Anderlues qui passe dans le canton électoral de Thuin;
- le canton électoral de Merbes-le-Château est réduit aux communes de Merbes-le-Château et Erquennes; la commune d'Estinnes passe au canton électoral de Binche, dans le district électoral de La Louvière;

– le canton électoral du Roeulx passe du district électoral de La Louvière au district électoral de Soignies.

Le district électoral de La Louvière, tel que remanié, quitte l'arrondissement administratif de Soignies pour constituer un nouvel arrondissement administratif.

En Province de Liège, les arrondissements administratifs de Huy et de Waremme forment une circonscription électorale régionale.

En Province de Luxembourg, les arrondissements administratifs d'Arlon, Bastogne, Marche-en-Famenne, Neufchâteau et Virton forment une circonscription électorale régionale unique.

En Province de Namur, les arrondissements administratifs de Dinant et de Philippeville forment une circonscription électorale régionale.

Sur la base des modifications proposées, les 75 membres du Parlement wallon seraient élus dans 11 circonscriptions électorales :

Nivelles	8
Mons	5
Soignies - La Louvière	5
Tournai - Ath - Mouscron	7
Charleroi - Thuin	10
Arlon - Bastogne - Marche-en-Famenne - Neufchâteau - Virton	6
Liège	13
Huy-Waremme	4
Verviers	6
Namur	7
Dinant - Philippeville	4

Sur cette même base, le nombre de conseillers provinciaux serait ventilé comme suit :

Districts électoraux

Nombre de Conseillers

**PROVINCE DE BRABANT
WALLON**

*Arrondissement administratif
de Nivelles*

Nivelles	16
Wavre	21

TOTAL	37
--------------	-----------

PROVINCE DE HAINAUT

Ath	<i>Arrondissement administratif d'Ath</i>	5
	<i>Arrondissements administratifs de Mouscron et Tournai</i>	9
Tournai	<i>Arrondissement administratif de Charleroi</i>	9
	Charleroi	4
	Châtelet	4
Fontaine-l'Evêque	<i>Arrondissement administratif de Thuin</i>	4
	Thuin	4
Mons	<i>Arrondissement administratif de Mons</i>	4
	Boussu	7
Soignies	<i>Arrondissement administratif de Soignies</i>	4
	<i>Arrondissement administratif de La Louvière</i>	6
La Louvière		
TOTAL		56

PROVINCE DE LIEGE

	<i>Arrondissement administratif de Huy</i>	
Huy		6
	<i>Arrondissement administratif de Liège</i>	
Liège		10
Visé		5
Fléron		7
Seraing		4
Saint-Nicolas		6
	<i>Arrondissement administratif de Verviers</i>	
Verviers		6
Dison		4
Eupen		4
	<i>Arrondissement administratif de Waremme</i>	
Waremme		4
<hr/>		
TOTAL		56

PROVINCE DE LUXEMBOURG

	<i>Arrondissement administratif d'Arlon</i>	
Arlon		8
	<i>Arrondissement administratif de Bastogne</i>	
Bastogne		6
	<i>Arrondissement administratif de Marche-en-Famenne</i>	
Marche-en-Famenne		7
	<i>Arrondissement administratif de Neufchâteau</i>	
Neufchâteau		5
Bouillon		4
	<i>Arrondissement administratif de Virton</i>	
Virton		7
<hr/>		
TOTAL		37

PROVINCE DE NAMUR

	<i>Arrondissement administratif de Dinant</i>	
Dinant		5
Ciney		4
	<i>Arrondissement administratif de Philippeville</i>	
Philippeville		5
	<i>Arrondissement administratif de Namur</i>	
Namur		9
Andenne		5
Gembloux		9
<hr/> TOTAL		37

Article 3

Cet article précise la date d'entrée en vigueur du décret.

PROPOSITION DE DÉCRET SPÉCIAL

modifiant l'article L1332-18 et l'annexe 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

Article 1^{er}

L'article L1332-18 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation est complété par un paragraphe 5 rédigé comme suit :

« §5. En cas de création d'un nouvel arrondissement administratif, la commune désignée comme nouveau chef-lieu d'arrondissement voit sa dotation calculée au §3 diminuer d'un montant calculé selon la formule :

Diminution = [(Enveloppe budgétaire allouée à la dotation chef-lieu d'arrondissement ou de province l'année qui précède l'année de création du nouvel arrondissement / Population de la Région au 1er janvier de l'avant-dernière année qui précède l'année de création du nouvel arrondissement x2) x nombre d'habitants de la commune désignée comme nouveau chef-lieu d'arrondissement au 1er janvier de l'avant-dernière année qui précède l'année de création du nouvel arrondissement].

Cette diminution est affectée comme compensation à la commune chef-lieu de l'arrondissement à laquelle la commune désignée comme nouveau chef-lieu d'arrondissement appartenait avant la création du nouvel arrondissement administratif. ».

Art. 2

L'annexe 3 du même Code est remplacée par les tableaux annexés au présent décret spécial.

Art. 3

Le présent décret spécial entre en vigueur le 30 septembre 2017.

P.-Y. DERMAGNE

D. FOURNY

J.-P. WAHL

Annexe 3 A -

Composition des districts et cantons électoraux pour l'élection des membres des conseils provinciaux

▪ PROVINCE DU BRABANT WALLON

Arrondissement administratif de Nivelles

DISTRICTS	CHEF-LIEU	CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Nivelles	Nivelles	Genappe	Genappe
			Villers-la-Ville
		Nivelles	Braine-l'Alleud
			Braine-le-Château
			Ittre
			Nivelles
			Rebecq
			Tubize
			Waterloo
Wavre	Wavre	Jodoigne	Beauvechain
			Hélocine
			Jodoigne
			Incourt
			Orp-Jauche
			Ramillies
		Perwez	Chastre
			Mont-Saint-Guibert
			Perwez
			Walhain
		Wavre	Chaumont-Gistoux
			Court-Saint-Etienne
			Grez-Doiceau
			La Hulpe
			Lasne
			Ottignies-Louvain-la-Neuve
			Rixensart
			Wavre

▪ **PROVINCE DE HAINAUT**

Arrondissement administratif d'Ath

DISTRICTS	CHEF-LIEU	CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Ath	Ath	Ath	Ath
		Beloeil	Beloeil
			Bernissart
		Chièvres	Brugelette
			Chièvres
		Flobecq	Ellezelles
			Flobecq
		Frasnes-les-Anvaing	Frasnes-les-Anvaing
		Enghien	Enghien
			Silly
		Lessines	Lessines

Arrondissements administratifs de Tournai et de Mouscron

DISTRICTS	CHEF-LIEU	CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
<i>Tournai</i>	<i>Tournai</i>	<i>Antoing</i>	<i>Antoing</i>
			<i>Brunehaut</i>
			<i>Rumes</i>
		<i>Leuze-en-Hainaut</i>	<i>Leuze-en-Hainaut</i>
		<i>Peruwelz</i>	<i>Peruwelz</i>
		<i>Celles</i>	<i>Celles</i>
			<i>Mont-de-L'Enclus</i>
		<i>Estaimpuis</i>	<i>Estaimpuis</i>
			<i>Pecq</i>
		<i>Tournai</i>	<i>Tournai</i>
		<i>Comines-Warneton</i>	<i>Comines-Warneton</i>
		<i>Mouscron</i>	<i>Mouscron</i>

Arrondissement administratif de Charleroi

DISTRICTS	CHEF-LIEU	CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Charleroi	Charleroi	Charleroi	Charleroi
Châtelet	Châtelet	Châtelet	Aiseau-Presles
			Châtelet
			Farciennes
			Fleurus
			Gerpennes
Fontaine-L'Evêque	Fontaine-L'Evêque	Fontaine-L'Evêque	Chapelle-lez-Herlaimont
			Courcelles
			Fontaine-L'Evêque
			Montignies-le-Tilleul
		Pont-à-Celles	Les Bons Villers
			Pont-à-Celles

Arrondissement administratif de Thuin

DISTRICTS	CHEF-LIEU	CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Thuin	Thuin	Merbes-le-Château	Erquelinnes
			Merbes-le-Château
		Beaumont	Beaumont
			Froidchapelle
			Sivry-Rance
		Chimay	Chimay
			Momignies
		Thuin	Ham-sur-Heure-Nalinnes
			Lobbès
			Thuin
			Anderlues

Arrondissement administratif de Mons

DISTRICTS	CHEF-LIEU	CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Boussu	Boussu	Boussu	Boussu
			Hensies
			Quaregnon
			Saint-Ghislain
		Lens	Jurbise
			Lens
		Dour	Colfontaine
			Dour
			Honnelles
			Quiévrain
		Frameries	Frameries
			Quévy
Mons	Mons	Mons	Mons

Arrondissement administratif de La Louvière

La Louvière	La Louvière	La Louvière	La Louvière
		Binche	Estinnes
			Binche
			Morlanwelz

Arrondissement administratif de Soignies

DISTRICTS	CHEF-LIEU	CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Soignies	Soignies	Seneffe	Manage
			Seneffe
		Soignies	Braine-le-Comte
			Ecaussines
			Soignies
		Le Roeulx	Le Roeulx

▪ **PROVINCE DE LIÈGE**

Arrondissement administratif de Huy

DISTRICTS	CHEF-LIEU	CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Huy	Huy	Ferrières	Ferrières
		Héron	Burdinne
			Héron
		Huy	Amay
			Huy
			Marchin
			Wanze
		Nandrin	Anthisnes
			Clavier
			Engis
			Hamoir
			Modave
			Nandrin
			Ouffet
			Tinlot
		Verlaine	Verlaine
			Villers-le-Bouillet

Arrondissement administratif de Liège

DISTRICTS	CHEF-LIEU	CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Fléron	Fléron	Aywaille	Aywaille
			Comblain-au-Pont
			Esneux
			Sprimont
		Fléron	Beyne-Heusay
			Blégny
			Chaudfontaine
			Fléron
			Soumagne
			Trooz
Liège	Liège	Liège	Liège
Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Grâce-Hollogne	Awans
			Flémalle
			Grâce-Hollogne
		Saint-Nicolas	Ans
			Saint-Nicolas
Seraing	Seraing	Seraing	Neupré
			Seraing
Visé	Visé	Bassenge	Bassenge
			Juprelle
			Oupeye
		Visé	Dalhem
			Visé
		Herstal	Herstal

Arrondissement administratif de Verviers

DISTRICTS	CHEF-LIEU	CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Dison	Dison	Aubel	Aubel
			Plombières
		Dison	Dison
		Herve	Herve
			Thimister-Clermont
		Limbourg	Baelen
			Jalhay
			Limbourg
			Welkenraedt
Eupen	Eupen	Eupen	Eupen
			Kelmis
			Lontzen
			Raeren
		Saint-Vith	Amel
			Büllingen
			Burg-Reuland
			Bütgenbach
			Saint-Vith
Verviers	Verviers	Verviers	Olne
			Verviers
		Malmedy	Malmedy
			Waimes
		Spa	Pepinster
			Spa
			Theux
		Stavelot	Lierneux
			Stavelot
			Stoumont
			Trois-Ponts

Arrondissement administratif de Waremme

DISTRICTS	CHEF-LIEU	CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Waremme	Waremme	Hannut	Braives
			Hannut
			Lincet
			Wasseiges
		Waremme	Berloz
			Crisnée
			Donceel
			Faimes
			Fexhe-le-Haut-Clocher
			Geer
			Oreye
			Remicourt
			Saint-Georges-sur-Meuse
			Waremme

▪ **PROVINCE DU LUXEMBOURG**

Arrondissement administratif d'Arlon

DISTRICTS	CHEF-LIEU	CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Arlon	Arlon	Arlon	Arlon
			Attert
			Martelange
		Messancy	Aubange
			Messancy

Arrondissement administratif de Virton

DISTRICTS	CHEF-LIEU	CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Virton	Virton	Etalle	Etalle
			Habay
			Tintigny
		Florenville	Chiny
			Florenville
		Virton	Meix-devant-Virton
			Musson
			Rouvroy
			Saint-Léger
			Virton

Arrondissement administratif de Bastogne

DISTRICTS	CHEF-LIEU	CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne
			Bertogne
		Fauvillers	Fauvillers
		Sainte-Ode	Sainte-Ode
			Vaux-sur-Sûre
		Houffalize	Houffalize
		Vielsalm	Gouvy
			Vielsalm

Arrondissement administratif de Marche-en-Famenne

DISTRICTS	CHEF-LIEU	CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne	Erezée	Erezée
			Manhay
		La Roche-en-Ardenne	La Roche-en-Ardenne
			Rendeux
			Tenneville
		Durbuy	Durbuy
		Marche-en-Famenne	Hotton
			Marche-en-Famenne
		Nassogne	Nassogne

Arrondissement administratif de Neufchâteau

DISTRICTS	CHEF-LIEU	CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon
		Paliseul	Bertrix
			Herbeumont
			Paliseul
		Wellin	Daverdisse
			Tellin
			Wellin
Neufchâteau	Neufchâteau	Neufchâteau	Léglise
			Libramont-Chevigny
			Neufchâteau
		Saint-Hubert	Libin
			Saint-Hubert

▪ **PROVINCE DE NAMUR**

Arrondissement administratif de Dinant

DISTRICTS	CHEF-LIEU	CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Ciney	Ciney	Ciney	Ciney
			Hamois
			Havelange
			Somme-Leuze
		Rochefort	Rochefort
Dinant	Dinant	Beauraing	Beauraing
			Houyet
		Dinant	Anhée
			Dinant
			Hastière
			Onhaye
			Yvoir
		Gedinne	Bièvre
			Gedinne
			Vresse-sur-Semois

Arrondissement administratif de Namur

DISTRICTS	CHEF-LIEU	CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Andenne	Andenne	Andenne	Andenne
			Gesves
			Ohey
		Eghezée	Eghezée
			Fernelmont
			La Bruyère
Gembloux	Gembloux	Fosses-la-Ville	Floreffe
			Fosses-la-Ville
			Mettet
			Profondeville
		Gembloux	Gembloux
			Jemeppe-sur-Sambre
			Sombreffe
			Sambreville
Namur	Namur	Namur	Assesse
			Namur

Arrondissement administratif de Philippeville

DISTRICTS	CHEF-LIEU	CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Philippeville	Philippeville	Couvin	Couvin
			Viroinval
		Philippeville	Cerfontaine
			Doische
			Philippeville
		Florennes	Florennes
		Walcourt	Walcourt

Annexe 3 B -

Composition des circonscriptions électorales pour l'élection des membres du Parlement wallon

▪ PROVINCE DU BRABANT WALLON

Circonscription électorale de Nivelles

CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Genappe	Genappe
	Villers-la-Ville
Nivelles	Braine-l'Alleud
	Braine-le-Château
	Ittre
	Nivelles
	Rebecq
	Tubize
	Waterloo
Jodoigne	Beauvechain
	Hélocine
	Jodoigne
	Incourt
	Orp-Jauche
	Ramillies
Perwez	Chastre
	Mont-Saint-Guibert
	Perwez
	Walhain
Wavre	Chaumont-Gistoux
	Court-Saint-Etienne
	Grez-Doiceau
	La Hulpe
	Lasne
	Ottignies-Louvain-la-Neuve
	Rixensart
	Wavre

▪ **PROVINCE DE HAINAUT**

Circonscription électorale de Tournai, d'Ath et de Mouscron

CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Ath	Ath
Beloeil	Beloeil
	Bernissart
Chièvres	Brugelette
	Chièvres
Flobecq	Ellezelles
	Flobecq
Frasnes-les-Anvaing	Frasnes-les-Anvaing
Antoing	Antoing
	Brunehaut
	Rumes
Leuze-en-Hainaut	Leuze-en-Hainaut
Peruwelz	Peruwelz
Celles	Celles
	Mont-de-L'Enclus
Estaimpuis	Estaimpuis
	Pecq
Tournai	Tournai
Comines-Warneton	Comines-Warneton
Mouscron	Mouscron
Enghien	Enghien
	Silly
Lessines	Lessines

Circonscription électorale de Charleroi et de Thuin

CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Charleroi	Charleroi
Châtelet	Aiseau-Presles
	Châtelet
	Farciennes
	Fleurus
	Gerpennes
Fontaine-L'Evêque	Chapelle-lez-Herlaimont
	Courcelles
	Fontaine-L'Evêque
	Montignies-le-Tilleul
Pont-à-Celles	Les Bons Villers
	Pont-à-Celles
Merbes-le-Château	Erquelinnes
	Merbes-le-Château
Beaumont	Beaumont
	Froidchapelle
	Sivry-Rance
Chimay	Chimay

	Momignies
Thuin	Ham-sur-Heure-Nalinnes
	Lobbes
	Thuin
	Anderlues

Circonscription électorale de Mons

CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Boussu	Boussu
	Hensies
	Quaregnon
	Saint-Ghislain
Lens	Jurbise
	Lens
Dour	Colfontaine
	Dour
	Honnelles
	Quiévrain
Frameries	Frameries
	Quévy
Mons	Mons

Circonscription électorale de La Louvière et de Soignies

CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Seneffe	Manage
	Seneffe
Soignies	Braine-le-Comte
	Ecaussines
	Soignies
Le Roeulx	Le Roeulx
La Louvière	La Louvière
Binche	Estinnes
	Binche
	Morlanwelz

▪ **PROVINCE DE LIÈGE**

Circonscription électorale de Huy et de Waremme

CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Ferrières	Ferrières
Héron	Burdinne
	Héron
Huy	Amay
	Huy
	Marchin
	Wanze
Nandrin	Anthisnes
	Clavier
	Engis
	Hamoir
	Modave
	Nandrin
	Ouffet
	Tinlot
Verlaine	Verlaine
	Villers-le-Bouillet
Hannut	Braives
	Hannut
	Lincet
	Wasseiges
Waremme	Berloz
	Crisnée
	Donceel
	Faimes
	Fexhe-le-Haut-Clocher
	Geer
	Oreye
	Remicourt
	Saint-Georges-sur-Meuse
	Waremme

Circonscription électorale de Liège

CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Aywaille	Aywaille
	Comblain-au-Pont
	Esneux
	Sprimont
Fléron	Beyne-Heusay
	Blégny
	Chaudfontaine
	Fléron
	Soumagne
	Trooz

Liège	Liège
Grâce-Hollogne	Awans
	Flémalle
	Grâce-Hollogne
Saint-Nicolas	Ans
	Saint-Nicolas
Seraing	Neupré
	Seraing
Bassenge	Bassenge
	Juprelle
	Oupeye
Visé	Dalhem
	Visé
Herstal	Herstal

Circonscription électorale de Verviers

CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Aubel	Aubel
	Plombières
Dison	Dison
Herve	Herve
	Thimister-Clermont
Limbourg	Baelen
	Jalhay
	Limbourg
	Welkenraedt
Eupen	Eupen
	Kelmis
	Lontzen
	Raeren
Saint-Vith	Amel
	Büllingen
	Burg-Reuland
	Bütgenbach
	Saint-Vith
Verviers	Olné
	Verviers
Malmedy	Malmedy
	Waimes
Spa	Pepinster
	Spa
	Theux
Stavelot	Lierneux
	Stavelot
	Stoumont
	Trois-Ponts

▪ **PROVINCE DU LUXEMBOURG**

Circonscription électorale d'Arlon, de Bastogne, de Marche-en-Famenne, de Neufchâteau et de Virton

CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Arlon	Arlon
	Attert
	Martelange
Messancy	Aubange
	Messancy
Etalle	Etalle
	Habay
	Tintigny
Florenville	Chiny
	Florenville
Virton	Meix-devant-Virton
	Musson
	Rouvroy
	Saint-Léger
	Virton
Bastogne	Bastogne
	Bertogne
Fauvillers	Fauvillers
Sainte-Ode	Sainte-Ode
	Vaux-sur-Sûre
Houffalize	Houffalize
Vielsalm	Gouvy
	Vielsalm
Erezée	Erezée
	Manhay
La Roche-en-Ardenne	La Roche-en-Ardenne
	Rendeux
	Tenneville
Durbuy	Durbuy
Marche-en-Famenne	Hotton
	Marche-en-Famenne
Nassogne	Nassogne
Bouillon	Bouillon
Paliseul	Bertrix
	Herbeumont
	Paliseul
Wellin	Daverdisse
	Tellin
	Wellin
Neufchâteau	Léglise
	Libramont-Chevigny
	Neufchâteau
Saint-Hubert	Libin
	Saint-Hubert

▪ **PROVINCE DE NAMUR**

Circonscription électorale de Dinant et de Philippeville

CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Ciney	Ciney
	Hamois
	Havelange
	Somme-Leuze
Rochefort	Rochefort
Beauraing	Beauraing
	Houyet
Dinant	Anhée
	Dinant
	Hastière
	Onhaye
	Yvoir
Gedinne	Bièvre
	Gedinne
	Vresse-sur-Semois
Couvin	Couvin
	Viroinval
Philippeville	Cerfontaine
	Doische
	Philippeville
Florennes	Florennes
Walcourt	Walcourt

Circonscription électorale de Namur

CANTONS ÉLECTORAUX CHEF-LIEU	COMMUNES
Andenne	Andenne
	Gesves
	Ohey
Eghezée	Eghezée
	Fernelmont
	La Bruyère
Fosses-la-Ville	Floreffe
	Fosses-la-Ville
	Mettet
	Profondeville
Gembloux	Gembloux
	Jemeppe-sur-Sambre
	Sombreffe
	Sambreville
Namur	Assesse
	Namur